



UNE ENTENTE POUR ÉVITER LES SURPRISES !

Nom : Constance Sansoucis
Âge : 33 ans



Nom : Bertrand Lespérance
Âge : 41 ans

Nom : Patrick Lefrançois
Âge : 36 ans



Le D^r Lefrançois, recrue potentielle, se renseigne sur le fonctionnement du cabinet en vue de déterminer son futur milieu de pratique.

Ici, dans notre GMF, on a choisi de convenir d'une entente écrite entre médecins. On s'est rendu compte que ça facilite grandement les choses ! Tiens, je te laisse une copie pour que tu puisses en prendre connaissance.

Merci, je vais lire ça attentivement.



Ça te donnera une idée de notre façon de fonctionner, notamment pour les vacances, les congés de maternité, les arrivées et les départs, la participation aux heures défavorables ou aux jours fériés, ainsi que la nomination d'un directeur médical, s'il y a lieu.



Comme la clinique est aussi GMF, est-ce que ça couvre d'autres éléments plus spécifiques ?

Oui, entre autres, le mode de répartition de la banque d'heures GMF, la nomination d'un médecin responsable et les modalités de collaboration avec les professionnels du GMF. Bref, même si ce n'est pas obligatoire, une entente favorise l'harmonie et la cohésion du groupe.



EXPLICATION

Que la clinique détienne ou non le statut de GMF, la mise en place d'une entente interne demeure fortement recommandée afin de structurer le fonctionnement et d'éviter les zones grises. Elle permet notamment de préciser des éléments clés, comme la nomination d'un directeur médical ou d'un médecin responsable, les modalités d'arrivée et de départ, la participation aux heures défavorables ou aux jours fériés, ainsi que la gestion des vacances et des congés. Dans un GMF, elle aide aussi à encadrer la répartition de la banque d'heures et les modalités de collaboration avec les ressources professionnelles, dont les infirmières et les autres membres de l'équipe. S'entendre à l'avance sur des règles de fonctionnement interne permet d'éviter les surprises et favorise la collaboration. ■

La D^{re} Marie-Pierre Laflamme et M^{me} Marianne Casavant travaillent à la Direction de la planification et du développement organisationnel de la FMOQ.